



Mairie

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du 27 janvier 2014

Le Conseil Municipal décide :

1. D'approuver le versement d'un acompte d'un montant de 20 000 euros à la subvention annuelle de l'Amicale du Personnel Communal.
2. D'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 15 200 euros au Lions Club de La Grande-Motte-Montpellier-Littoral organisateur de la manifestation sportive « Les Pyramides 2014 » les 1^{er} et 02 mars 2014.
3. D'approuver l'attribution, conformément à la convention, de la subvention annuelle d'un montant de 77 000 euros au Centre d'Entraînement Méditerranée.
4. D'approuver l'attribution des subventions 2014 aux associations Grand-Mottoises comme indiquées dans le tableau ci-dessous :

LES ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2014
Albatros Base Ball	3000
Club de Plongée "La Palanquée"	1800
Sport Détente Santé	1000
Beach Volley	1000
Association Volley Grand-Mottois	1000
Club de GRS	2700
Association Sportive du Golf	4000
Tennis Club grand-mottois	12000
Pyramid Football Club La Grande-Motte / littoral	14000
Rugby Club de la Grande-Motte	7400
Aviron club de la Grande- Motte	1200
Club de Badminton de la Grande- Motte	2500
Triathlon Club de la Grande-Motte	4000
Les Cavaliers Camarguais	1500
Yacht club	17000
Le Pyramide Thon's Club	1000
Le Glac Judo	2600
Sport loisirs ponant	1500

UNSS	900
Le Club Taurin	2500
KITE	1500
Tae Kwon Do	500
Au fil du temps	1900
Si on chantait	300
Bridge club	15750
Glac Théâtre	9400
Club lyrique	1500
Rythm and song	500
Arche des animaux	14000
SNSM	1600
Prévention routière	300
APRGT	300
Association de chasse	900
Fondation Delattre de Tassigny	200
PEEP	300
ACVG	3900
AMMAC	1000
UNC	300
TOTAL	136750

5. Dans le cadre de l'exploitation d'un pôle de loisirs nautiques sur le Terre-Plein ouest,
 - d'approuver la proposition émise par la Commission d'ouverture des candidatures et de retenir la SAS RANDOJET représentée par M.MANIEZ pour une durée de 3 ans renouvelable par reconduction expresse à compter du 1^{er} mars 2014 moyennant une redevance annuelle de 20 000 €ht.
6. D'approuver l'avenant n°1 à la convention d'exploitation des lots de plage « Location de matériel-Buvette » modifiant l'article 3 « Nature des activités autorisées » en précisant l'activité de vente à emporter avec la possibilité d'un service à table.
7. D'attribuer une subvention d'un montant de 1435 euros à la copropriété « Mottland » pour la réalisation d'un audit énergétique.
8. Dans le cadre des marchés à bon de commande pour les fournitures de bureau,
 - d'approuver la désignation des attributaires par la Commission d'Appel d'Offres :
 - La Société LACOSTE PAPETERIE : Pour le lot n°1(Fournitures générales de bureau) lot n°2 (Papier repographie) et le lot n°3 (Papeterie scolaire)
 - La Société OFFICEXPRESS pour le lot n°4 (Consommables informatiques).
9. D'approuver le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation du Port.
10. Dans le cadre d'un contentieux avec l'association BOVY propriétaire d'un bateau entreposé sur l'aire de carénage,
 - d'approuver un protocole d'accord passé entre l'association BOVY, la Trésorerie de Manguio et la ville.

11. D'approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'Office Municipal de Tourisme portant la date de fin de la convention au 31 décembre 2014.
12. Dans le cadre de la prise en charge des dépenses pour l'accueil, l'animation et le personnel de l'Office Municipal de Tourisme,
 - d'approuver la participation financière de la ville à l'Office Municipal de Tourisme à hauteur de 1 073 713 euros.
13. D'approuver le Budget Primitif 2014 du Budget Principal de la Ville.
14. D'approuver le Budget Primitif 2014 du Budget annexe des Equipements Sportifs et Parkings Payants.
15. D'approuver le Budget Primitif 2014 du Budget annexe du Palais des Congrès.
16. D'approuver le Budget Primitif 2014 des Ports de Plaisance.
17. D'augmenter de 50 000 euros la provision liée au risque en matière de grosses réparations, par une dotation au compte 6815 et de porter donc la provision à 94 000 euros.
18. D'approuver le Budget Primitif 2014 du Budget de l'Office Municipal de Tourisme.
19. D'approuver le Budget Primitif 2014 du Budget annexe de l'Office Municipal de Tourisme : Gestion du Palais des Congrès.
20. D'approuver le Budget Primitif 2014 du Budget annexe de l'Office Municipal de Tourisme : Gestion de la boutique OMT.
21. Dans le cadre de la requalification de l'avenue de l'Europe,
 - de modifier l'autorisation de programme / Crédits de paiement n°2011-01 comme suit :
Crédit de paiement 2013 : 5 750 900 € au lieu de 6 358 000 €
Crédit de paiement 2014 : 3 006 500 € au lieu de 2 399 400 €

Vu pour être affiché le 03 février 2014, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à La Grande Motte, le 28 janvier 2014.

Le Maire,
Conseiller Régional


Stéphane ROSSIGNOL

